

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 novembre 2014 portant dissolution du centre national de formation à la police judiciaire de Fontainebleau (Seine-et-Marne) et création corrélative du Centre national de formation à la police judiciaire de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

NOR : INTJ1427095A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

Le centre national de formation à la police judiciaire de Fontainebleau (Seine-et-Marne) est dissous à compter du 1^{er} août 2015. Corrélativement, le Centre national de formation à la police judiciaire de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est créé à la même date.

Article 2

Le centre national de formation à la police judiciaire de Rosny-sous-Bois est rattaché au commandement des écoles de la gendarmerie nationale de Rochefort.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN